#### Département de Meurthe et Moselle Arrondissement de NANCY Canton de Dieulouard

## COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2019 à 19 heures 00

Conseil municipal en exercice: 11

Présents: 11 Votants: 11 L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars, le Conseil municipal étant réuni dans en lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur

Jean-Jacques BIC

<u>Présents</u>: BIC Jean-Jacques - Jean-Paul BRUCHE - Laurence ECKMANN - Philippe ENGLERT - Marie FAIVRE - Emmanuel FERREIRA - Grâce L'HUILLIER - Christian MINEL - Laurent MULLER - Marie-Paule SAUDER - Bertrand VIOLE -

Absents excusés :

Pouvoir:

Secrétaire de séance : Christian MINEL

#### ORDRE DU JOUR:

- Compte de gestion 2018
- Compte administratif 2018
- Taux d'imposition 2019
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2019
- Zone à urbaniser
- Questions diverses

10/2019

COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Jacques BIC, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent et le compte de gestion dressé par le receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote: unanimité

#### 11/2019 COM

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BRUCHE Jean-Paul, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Jacques BIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEME	NT	<u>TOTAUX</u>
DEPENSES	178 711.82	178 711.82
RECETTES EXCEDENT REPORTE N-1	243 230.08 33 126.61	276 356.69
EXCEDENT	97 644.87	
SECTION D'INVESTISSEMENT		<u>TOTAUX</u>
DEPENSES	51 219.80	
DEFICIT REPORTE N-1	47 228.41	98 448.21
RECETTES	62 096.64	62 096.64
DEFICIT	36 351.57	

Vote: unanimité

12/2019	TAUX D'IMPOSITION 2018	
---------	------------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019 :

- Taxe d'habitation	10,12 %
- Taxe foncière (bâti)	10,20 %
- Taxe foncière (non bâti)	44,86 %

Vote: unanimité

# 13/2019 AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le résultat du compte administratif de l'exercice 2018, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

	97 644.87
RESULTAT DE L'EXERCICE	64 518.26
RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	33 126.61

## Compte tenu du résultat de la section d'investissement soit :

RESULTAT ANTERIEUR	- 47 228.41
<i>RESULTAT DE L'EXERCICE</i>	10 876.84
DEFICIT	- 36 351.57
Reste à réaliser dépenses	- 7967.00
Reste à réaliser recettes	3 994.00
Soit un besoin de financement	40 324.57

Affectation du résultat c/1068 - 40324.57 et report à nouveau du résultat de fonctionnement 97644.87 - 40324.57) = 57320.30 (R002)

Vote: unanimité

14/2019	BUDGET PRIMITIF 2019	
60.00 Access 20.00 (10.		

Le Maire donne lecture du budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif suivant :

#### SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	272 574.30	272 574.30 €
RECETTES	215 254.00	
REPORT N-1	57 320.30	272 574.30 €
SECTION INVESTISS	SEMENT	
<u>DECITOTALITY ESTREE</u>		
DEPENSES	79 168.00	
RESTE A REALISER	7 967.00	
REPORT N-1	36 351.57	123 486.57 €
RECETTES	119 492.57	
RESTE A REALISER	3 994.00	123 486.57 €

Vote: unanimité

15/2019	PROJET D'AMENAGEMENT ZONE A URBANISER
---------	---------------------------------------

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

- le PLU de la commune d'Autreville sur Moselle a été adopté en juillet 2006,
- le PPR de la commune d'Autreville sur Moselle a été adopté en mars 2004
- le PLU prévoit une zone à urbaniser 1AUj et 1AUo au lieu-dit « Grands Jardins », « Chenevières », « Bourganvignes », « Aux Plantes »,
- La société STV de Blâmont souhaite soumettre un projet d'aménagement de cette zone,
- Le Conseil Municipal a souhaité consulter l'ensemble des habitants sur un éventuel projet d'urbanisation et collecter les avis, questions, souhaits, craintes des habitants,
- La commune se doit d'apporter une réponse à la société STV

Vu le PLU de la commune d'Autreville sur Moselle adopté en juillet 2006, Vu le PPR de la commune d'Autreville sur Moselle adopté en mars 2004

Vu que ce PLU prévoit une zone à urbaniser 1AUj et 1AUo au lieu-dit « Grands Jardins », « Chenevières », « Bourganvignes », « Aux Plantes »,

Vu le souhait de la société STV d'aménager cette zone,

Vu les retours de la consultation effectuée auprès des habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte que la société STV prépare un projet d'aménagement en conformité avec la volonté du Conseil Municipal c'est-à-dire comprenant :
  - Un accès direct à la RD40
  - Un accès vers le haut du village par le chemin communal du Rouot
  - Un cheminement piéton vers l'école par le sentier communal existant
  - Un nombre de parcelles aménagées inférieur à 50 parcelles
- Demande qu'une commission composée de membres du Conseil Municipal travaille avec l'aménageur et le maire sur la construction de ce projet avant toute demande de permis d'aménager
- Le Conseil Municipal se prononcera ensuite sur le projet finalisé avant le dépôt du Permis d'Aménager

Vote:

Pour:8

Contre: 1 Marie FAIVRE

Abstentions: 2

Marie Marie